

moteur

Le magazine des Coopératives d'Activités
et d'Emploi® des Côtes-d'Armor



« Construire son entreprise
du bâtiment avec Bâti-PREMIÈRES »

Édito

En déclarant l'année 2012 année internationale des coopératives, l'Assemblée générale des Nations Unies veut souligner l'originalité de la coopération dans l'économie. Le thème central de cette campagne est : « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur ». Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® ont une place particulière dans ce contexte. Elles constituent, en quelque sorte, des écoles de la coopération. On y entre pour une solution d'accompagnement au démarrage, on y reste pour l'esprit de coopération, la richesse de la mutualisation, l'envie de partage.



La co-construction est d'actualité dans le bâtiment.

L'enquête menée par la CERC (Cellule économique régionale de la Construction) indique des modifications sensibles de la répartition des actifs dans le secteur du bâtiment pour les années à venir. Les travaux liés à la performance énergétique vont y occuper une place croissante. Les nouveaux critères d'efficacité énergétique vont impliquer une coordination forte entre corps de métiers. La clientèle exige de plus en plus une réponse globale et un interlocuteur unique. L'avenir du secteur du bâtiment est dans la coopération.

Dans un contexte socio-économique très incertain, pouvoir faire face à l'angoisse de la solitude est une chance, résister à la tentation de l'individualisme est une nécessité. La douzaine de jeunes Coopératives d'Activités et d'Emploi® du bâtiment en France sont des laboratoires de cette co-construction, de ces écosystèmes en devenir associant professionnels, créateurs d'entreprises, clients et territoires.

Construire son entreprise du bâtiment avec Bâti-PREMIÈRES

Des valeurs, un cadre rassurant et dynamisant, un réseau social et professionnel enrichissant, une exigence de résultats qui rassure les clients : Bâti-PREMIÈRES permet aux professionnels du bâtiment de lancer leur activité en toute sérénité. Trois entrepreneurs-salariés témoignent.

Marc Bernier

« Écoconstruction et coopérative : des valeurs qui vont de pair »

Électricien depuis plus de dix ans et passionné d'écoconstruction, Marc est entré à la coopérative Bâti-PREMIÈRES voilà un an. « J'interviens, par exemple, dans les maisons en bois et en paille dans lesquelles j'installe de l'électricité bio-compatible, c'est-à-dire qui minimise les champs électro-magnétiques ». Si le système de coopérative l'a toujours intéressé, il n'était pas parti pour créer par ce biais. « Mais, à la première réunion, j'ai appris qu'il y avait la possibilité de devenir associé de la coopérative du bâtiment et là, ça m'a parlé ». Outre le réseau et le dynamisme qu'il trouve à Bâti-PREMIÈRES, les valeurs qu'il défend dans sa pratique professionnelle trouvent un écho dans celles de

l'économie sociale et solidaire : « Ce sont des valeurs qui vont de pair ! Avec une sensibilité, un respect. Dans le bâtiment, c'est une nouvelle façon de fonctionner : dans le choix des matériaux, dans l'échange entre les différents corps de métiers, dans la conception de l'habitat. Et dans l'économie sociale et solidaire, c'est une autre façon d'entrevoir l'économie ». Une « démarche sincère » dans laquelle se reconnaissent clients et prospects : « Je le vois dans le soutien que les architectes apportent au réseau d'écoconstructeurs auquel j'appartiens à Lannion ».



Marc BERNIER
06 45 50 35 86 - bernierelec@gmail.com

Sylvie Le Dolley

« À la recherche de capital humain »

Devenir peintre d'intérieur était un choix pour Sylvie qui avait travaillé pour un peintre décorateur à Paris. Arrivée en Bretagne, elle décroche son titre en passant par l'AFPA « avec l'idée de me mettre à mon compte ». Six ans de salariat plus tard, elle décide de sauter le pas en assistant à une réunion d'information de Bâti-PREMIÈRES. « Ça m'a plu : le démarrage facilité, la simplicité du côté financier. Humainement, il y avait une grande richesse et j'ai besoin de ça ».

Femme dans un métier du bâtiment, les regards ne sont pas toujours complaisants : « Dans ce milieu très masculin, les gens ont l'impression qu'on est là par manque de capacité à faire autre chose ! En intégrant la coopérative, j'ai d'abord retrouvé d'autres femmes et, ensuite, j'ai moins ressenti la pression masculine. Il y a une autre réflexion sur nos métiers. Peut-être parce que la coopérative attire aussi des porteurs de projets qui, comme moi, sont à la recherche de capital humain et pas uniquement du chiffre d'affaires ». Aujourd'hui salariée à plein temps, Sylvie n'a « pas envie de partir. J'aimerais continuer dans une coopérative d'emploi pour poursuivre dans cette dynamique, dans ce réseau professionnel et social ».

Sylvie LE DOLLEY
06 84 06 06 38 - sylvie.ledolley@orange.fr



Christophe Menguy

« La coopérative est patiente et rassurante »

À un mois de fonder son EURL, Christophe Menguy, plombier et électricien, revient sur son parcours dans la coopérative et la construction de son projet. « J'étais parti pour m'installer comme auto-entrepreneur. Un statut qui me mettait pas mal de bâtons dans les roues et pas très bien vu chez les pros, chez les fournisseurs pour ouvrir des comptes, sans garanties décennales et dans lequel le chiffre d'affaires est limité ». Des témoignages l'incitent à passer la porte de la coop. « C'était rassurant, sans risque. Il y avait les formations, le fait d'être porté juridiquement par la structure. J'avais tout le temps de me faire connaître,

sans pression. La coopérative est patiente ! ». Expérimenté, Christophe connaissait ses temps de réalisations et avait une bonne notion des prix. « Le conducteur de travaux m'a aidé dans la rédaction des devis, leur présentation. Un apport positif ». Dix-huit mois de cheminement, un réseau de professionnels complémentaires et un démarrage plus rapide qu'il ne l'imaginait, Christophe est prêt : « Je suis rassuré. De toute façon, j'étais parti du principe que ça marcherait ! ».

Christophe MENGUY
06 12 73 47 43 - www.christophemenguy.fr



Jouer collectif

Dans un contexte économique morose, la « valeur travail » traverse une crise existentielle. Et le modèle proposé par les SCOP apparaît de plus en plus comme une alternative viable. Un constat partagé par Xavier Duval, secrétaire général de la fédération des SCOP du Bâtiment et des Travaux Publics pour le Grand Ouest : « Désormais, entreprendre ensemble ou partager équitablement les fruits du travail sont des notions au cœur du débat public. Et nous passons progressivement aux actes ».

« Jouer collectif » serait donc pour les artisans du bâtiment une des façons d'envisager plus sereinement l'avenir. Il est vrai que la coopération dans ces métiers est déjà bien souvent une évidence. « Les activités du bâtiment sont les plus représentées au sein des SCOP. C'est symptomatique. Pour faire face aux gros acteurs du marché, le regroupement s'impose bien souvent. Autre facteur, la nouvelle réglementation thermique oblige aussi à une parfaite coordination des différents corps d'état intervenant sur le même chantier. Plus largement, j'ajoute que cette démarche répond à une certaine philosophie de la réussite par le travail en commun. »

Une approche partagée par les CAE, telle Bâti-PREMIÈRES, où le conseil, l'accompagnement et la mise en réseau sont les missions prioritaires. « Le suivi personnalisé proposé par les CAE est une réelle plus-value pour qui veut se lancer dans l'aventure. Notamment par rapport au statut d'auto-entrepreneur. Elles aident le porteur de projet à faire face à ses carences éventuelles et à la réalité du marché. Leur objectif est le même que le nôtre : se battre pour la pérennité des projets ». Un exemple de cette complémentarité ? Trois anciens entrepreneurs-salariés viennent de créer QUB*, une SCOP spécialisée dans la métallerie et la scénographie. Un projet mûrement préparé lors de dix-huit mois d'incubation au sein de la CAE Bâticréateurs à Saint-Herblain (44).

*www.qub-online.com - www.baticreateurs44.fr



Fédération Ouest des SCOP du BTP
02 99 35 28 45 - www.scopbtp.org

Démarrer sur des fondations saines



Trois questions à Arnaud Gouaille, secrétaire général de la CAPEB* des Côtes-d'Armor, l'un des principaux syndicats représentatifs des artisans du bâtiment.

Quel conseil donneriez-vous à un créateur d'entreprise ?

Avoir conscience du juste équilibre nécessaire entre la passion de son métier et les contraintes liées à l'entrepreneuriat. La réussite d'un projet se construit autant sur un chantier que derrière un

bureau. Un professionnel sait poser un parpaing alors que décrocher le téléphone est parfois plus compliqué... Pourtant, c'est primordial.

D'où l'importance de se former et de s'entourer ?

À toutes les étapes de la vie d'une société, nous ressentons un besoin constant de conseil et de réassurance. Au démarrage d'une activité, cette demande est logiquement encore plus forte. C'est pourquoi nous proposons un stage de cinq jours uniquement dédié au métier de chef d'entreprise. Un module d'ailleurs ouvert à tous, adhérents ou non à la CAPEB.

Une ouverture qui caractérise également la démarche de Bâti-PREMIÈRES ?

Tout à fait. La démarche proposée par Bâti-PREMIÈRES est raisonnée, structurante et amène le porteur de projet à « s'auto-contraindre ». C'est une façon concrète de mettre à l'épreuve ses envies. Franchement, si un artisan n'a pas une idée claire sur ses capacités en sortant de la coop, c'est qu'il restera à jamais dans le flou.

*Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

CAPEB
02 96 61 61 80 - <http://22.caheb.fr>

Le pôle Phœnix lancé à Lannion

Au-delà de la nécessité de bien mûrir son projet, voire d'envisager la coopération avec d'autres artisans, les porteurs de projet dans le bâtiment doivent également s'éveiller aux profondes mutations liées à la nouvelle donne environnementale et sociétale. Et s'y préparer. Consciente de ces enjeux, Lannion-Trégor Agglomération a lancé officiellement en mars le pôle Phœnix à Pleumeur-Bodou, entièrement dédié à l'écoconstruction, la domotique et les technologies vertes. Ce nouveau parc d'activités proposera formation, outils de vulgarisation, espaces d'accueil d'entreprises, et le concours Durabili-ty, qui récompensera des projets innovants dans le domaine du bâtiment. Engagés dans la construction écologique et l'habitat sain, la coopérative et les entrepreneurs-salariés se sont associés à l'inauguration, en participant au salon Ker Ha Terre, vendredi 17 et samedi 18 mars.

Phœnix
PLEUMEUR-BODOU

Pôle Phœnix
02 96 05 09 00
www.lannion-tregor.com

Gilles Camberlein, client de Bâti-PREMIÈRES :

« Un choix judicieux »

« C'est en faisant travailler un peintre que j'ai eu connaissance de Bâti-PREMIÈRES. Pour notre projet nous avons eu besoin de compétences complémentaires en menuiserie et électricité. Dans notre consultation de professionnels, nous avons demandé des devis à des artisans de la coopérative du bâtiment. C'est souvent la galère pour trouver des entreprises disponibles. Quand elles répondent aux demandes de devis ! Nous avons choisi les deux entrepreneurs de Bâti-PREMIÈRES. J'ai rencontré le conducteur de travaux et le fait qu'il assure le suivi de chantier m'a enlevé une épine du pied. Ce n'est pas toujours facile quand on doit le faire soi-même ! ». L'installation récente de ces entrepreneurs n'a pas été un frein pour Gilles Camberlein : « Ce n'est pas parce qu'on démarre qu'on n'est pas compétent ! Les artisans que j'ai rencontrés sont expérimentés. Ils ont aussi une autre manière de travailler, avec des règles internes exigeantes. Bâti-PREMIÈRES a l'avantage de disposer de plusieurs corps de métiers. Je leur ai fait confiance. Et ce choix a été judicieux ».



Éric Lafaux, conducteur de travaux de Bâti-PREMIÈRES :

« Partager son savoir »

Depuis février 2010, Éric Lafaux met au service des entrepreneurs-salariés ses 18 ans d'expérience dans le gros et le second œuvre, tous corps d'état. Séduit au départ par l'idée « de partager son savoir et tirer vers le haut », il a déjà accompagné 46 artisans, dont sept ont créé leur entreprise, plusieurs autres étant en bonne voie de faire de même. Partagé entre la validation des devis, la gestion administrative, le suivi des travaux et de la relation client-fournisseur, son rôle est de sécuriser les chantiers des entrepreneurs-salariés, tant financièrement que juridiquement ou dans l'application des règles de sécurité. « C'est aussi un travail d'équipe, débouchant sur des coopérations pour répondre aux appels d'offres des collectivités, et moteur de projets, comme un groupe de travail sur l'écoconstruction ou la création d'une bibliothèque de références de prix de produits normés en accès libre ». Pour 2012, son objectif est d'accueillir davantage de porteurs de projet « car c'est pour eux une vraie opportunité ».

Éric LAF AUX - 02 96 52 19 69
e.lafaux@bati-premieres.coop



© Cédric Bossard

Bâti-PREMIÈRES

Mode d'emploi

Mieux comprendre les modalités d'intervention de la Coopérative d'Activités et d'Emploi® en six questions. Plus d'info sur www.bati-premieres.coop

Qui peut être dirigé vers Bâti-PREMIÈRES ?

Tout porteur de projet en création d'entreprise, possédant un savoir-faire professionnel avéré dans les métiers du bâtiment et s'inscrivant dans une dynamique collective.

Comment entrer dans la coopérative ?

Après avoir suivi une information collective de présentation des valeurs et modes organisationnels, le porteur de projet est reçu par le responsable technique puis par le gérant de Bâti-PREMIÈRES. Les échanges portent sur le projet et le parcours du porteur.

Quel est le parcours du porteur de projet ?

Lorsque coopérative et porteur de projet sont d'accord pour travailler ensemble, ils signent une « convention d'accompagnement » qui permet au porteur de projet d'intégrer le groupe, de commencer à prospecter, d'élaborer ses premiers devis. Ceux-ci sont obligatoirement validés par le responsable technique de la coopérative. Dès la signature du premier devis, le porteur de projet est embauché en CDI à temps partiel par la coopérative. Il devient entrepreneur-salarié.

Comment est-il rémunéré ?

Sur le chiffre d'affaires qu'il réalise. Après la déduction des achats de matériaux, de l'amortissement des investissements et des charges d'exploitation (dont la contribution à la coopérative), il reste sur la somme disponible de quoi verser un salaire à l'entrepreneur. La coopérative règle pour lui les charges sociales, salariales et patronales. Il continue, le cas échéant, de percevoir des allocations qu'il peut cumuler dans la limite de la législation en vigueur.

Quels sont les avantages pour le porteur de projet ?

Le porteur de projet bénéficie d'un environnement collectif et solidaire. Accompagné par l'équipe de Bâti-PREMIÈRES, il va pouvoir se former au métier d'entrepreneur du bâtiment (analyse des prix de revient, élaboration des devis, démarche commerciale...) et travailler en partenariat avec les autres entrepreneurs. Il n'est pas isolé face à son projet. Il bénéficie des assurances responsabilité civile professionnelle et décennale, et d'un contrat de travail qui sécurise sa création d'activité.

Et à la sortie ?

Si son test est probant, l'entrepreneur quitte la coopérative pour créer son entreprise. Il a vérifié que son savoir-faire correspondait à un marché, il a acquis les compétences d'entrepreneur. Il peut voler de ses propres ailes... ou rester dans la coopérative en devenant associé.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI® DES CÔTES-D'ARMOR

Nova Pôle – Bâtiment Penhièvre - 2 rue de la Croix Lormel - 22190 PLÉRIN - 02 96 52 19 69
contact@bati-premieres.coop - www.bati-premieres.coop

Comité de rédaction : Dominique BABILOTTE, Marie-Laure CHARLES, Francine MASSIE, Sébastien COUZIC, Sylvain COUANON

Relecture : Anne CANTAL - Maquette - Impression : Imprimerie JACQ, Plérin

Avec le soutien financier du Fonds social européen, la DIRECCTE 22, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor, Lannion-Trégor Agglomération, Saint-Brieuc Agglomération.

